



L'OBSERVATEUR

Nombre d'immigrants admis en 2002

Le nombre des immigrants¹ admis s'est situé tout à fait à l'intérieur de la fourchette de 210 000 à 235 000 immigrants prévue dans le Plan d'immigration de 2002, le Canada ayant accueilli un total de 228 575 personnes en 2002. Par rapport à 2001, ce chiffre représente une baisse de près de 22 000 immigrants, soit 9 p. 100. Un plus grand nombre d'immigrants ont été admis en 2001 en raison de l'affectation, dans le Budget fédéral, de fonds spéciaux pour réduire le nombre des demandes d'immigration accumulées dans les bureaux à l'étranger.

Les immigrants de la composante économique ont représenté 60 p. 100 des personnes admises en 2002 (138 226 demandeurs principaux et personnes à charge); la catégorie du regroupement familial, 29 p. 100 (65 087); les réfugiés, 11 p. 100 (25 098). Le pourcentage des personnes admises dans chaque catégorie n'a pas beaucoup changé par rapport à 2001. (Voir le graphique 1 pour plus de détails.)

Pour la cinquième année consécutive, la Chine a été le principal pays source des immigrants : un peu plus de 33 000 personnes en sont venues en 2002, soit 15 p. 100 du total affiché pour l'année. L'Inde, qui est arrivé au deuxième rang avec un total de 28 754 immigrants (3 p. 100 de plus que l'année dernière), s'est rapproché de la Chine. Son apport a représenté 13 p. 100 du total affiché par le Canada en 2002.

Calcul des entrées de travailleurs étrangers

Après l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), à la fin de juin 2002, certaines catégories de travailleurs étrangers n'ont plus été tenues d'obtenir un permis de travail. La baisse des entrées comptabilisées s'explique donc par le fait que certains travailleurs étrangers ne sont désormais plus saisis dans les données administratives. C'est le cas, entre autres, des petits groupes d'artistes de spectacle et des personnes offrant un service après-vente, qui ne sont plus obligés d'obtenir un permis de travail (cette disposition n'étant plus

restreinte aux seuls pays signataires de l'ALENA). D'autres facteurs ont peut-être aussi contribué à la baisse des entrées enregistrées.

Les entrées de travailleurs enregistrés en 2002 ont diminué de 6 p. 100. Ainsi, presque 88 000 travailleurs étrangers ont été admis au Canada contre environ 93 000 l'année précédente. Cette décroissance a été plus prononcée dans le cas de certains pays d'origine, notamment les É.-U. (15 p. 100) et le R.-U. (10 p. 100). Des diminutions marquées ont été observées pour les niveaux de compétence A (professionnels) et B (travailleurs qualifiés et spécialisés), probablement par suite des modifications instituées par le Règlement.

Travailleurs provenant des É.-U. : tendances récentes

Vingt-trois pour cent (20 271) des travailleurs qui sont venus au Canada en 2002 étaient originaires des É.-U. Le nombre des travailleurs provenant de ce pays est en baisse depuis le deuxième trimestre de 2001. Cette tendance n'a été interrompue que par une légère augmentation pendant le deuxième trimestre de 2002. La baisse accusée par les É.-U. a coïncidé avec le ralentissement

¹ Les chiffres qui figurent dans ce rapport sont indiqués à titre préliminaire; ils seront probablement révisés à la hausse lorsque les transactions effectuées en 2002 seront toutes entrées dans les systèmes de traitement de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).



tissement de l'industrie de la haute technologie au printemps de 2001 et a pris de l'ampleur après les attentats du 11 septembre. Les dernières diminutions enregistrées ont enfin coïncidé avec la mise en œuvre de la LIPR.

Calcul des entrées d'étudiants étrangers

Les entrées d'étudiants étrangers enregistrées ont diminué de 7 p. 100 en 2002 : 68 763 étudiants sont venus au pays pendant l'année, comparativement à presque 74 000 en 2001. Cette baisse a coïncidé avec l'entrée en vigueur de la LIPR à la fin de juin 2002. Selon le nouveau règlement, les étudiants qui s'inscrivent à des cours d'une durée égale ou inférieure à six mois n'ont plus besoin d'un permis d'études. Bien que Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) affiche actuellement un nombre moins élevé d'étudiants étrangers, cela ne signifie pas nécessairement que ceux-ci soient moins nombreux à venir au Canada.

Si la Corée du Sud et la Chine continuent de faire partie des principaux pays sources des étudiants, l'Inde a raffermi sa position ces dernières années, se classant maintenant au huitième rang. Son apport s'est accru de 66 p. 100 en 2002.

Nombre d'immigrants ayant obtenu la citoyenneté canadienne en 2002

En 2002, plus de 140 500 immigrants ont acquis la citoyenneté canadienne : 27 660 de moins que l'année précédente, soit une baisse de 16 p. 100. Comme beaucoup d'immigrants acquièrent la citoyenneté dès qu'ils le peuvent après leur arrivée (après avoir résidé au Canada pendant trois ans à titre d'immigrants), les taux d'acquisition de la citoyenneté ont tendance à suivre les entrées d'immigrants enregistrées au moins trois années auparavant. Or en 1998 et en 1999, le Canada a accueilli beaucoup moins d'immigrants que les années précédentes. Il en a, par exemple, admis un total de 216 014 en 1997 et

de 174 159 en 1998. Ces fluctuations peuvent en partie expliquer la baisse observée en 2002. D'autres facteurs, telles les migrations de retour (immigrants retournant temporairement ou de façon permanente dans leur pays d'origine), peuvent également avoir eu une incidence sur les taux d'acquisition de la citoyenneté.

L'effectif des étudiants étrangers a doublé entre 1990 et 2001

L'effectif des étudiants étrangers au Canada a doublé pendant les années 1990; il était supérieur à 130 000 à la fin de 2001. Les pays d'Asie orientale ont pris une importance croissante. Alors que les étudiants du niveau universitaire continuent d'occuper une place prépondérante, la proportion de ceux qui sont inscrits au niveau secondaire ou à un niveau inférieur a beaucoup baissé. Les écarts entre les sexes sont moins apparents que par le passé, mais à examiner les étudiants issus de certains pays, comme l'Inde et le Japon, on ne peut que constater l'existence de fort préjugés sexistes.

L'OBSERVATEUR est un bulletin trimestriel produit par Citoyenneté et Immigration Canada. Il a pour objet de fournir en temps opportun des statistiques sur les principaux groupes d'immigrants admis au Canada.

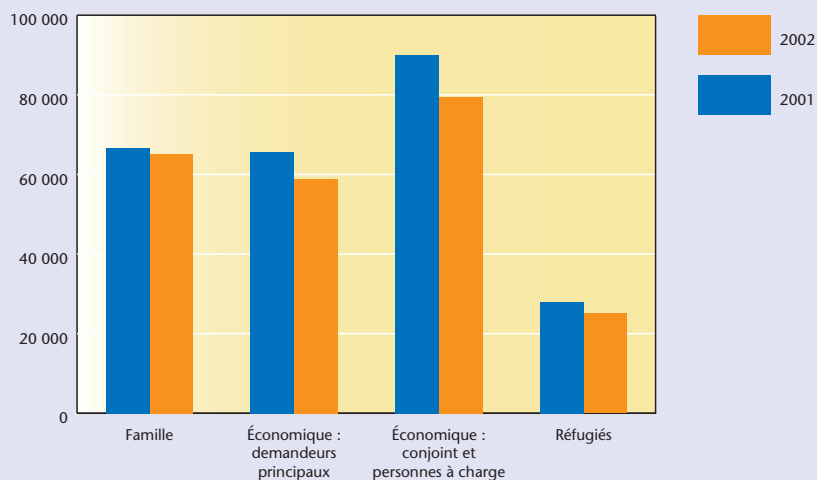
Le texte intégral de L'OBSERVATEUR figure sur le site web de CIC : www.cic.gc.ca.

Les questions ou commentaires concernant L'OBSERVATEUR doivent être adressés à monitor-observateur@cic.gc.ca.

Pour tout autre renseignement, voir le site web de CIC : www.cic.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2003
ISSN 1705-6519

Graphique 1
Immigrants, selon la catégorie, 2001 et 2002



L'apport de la Chine a diminué de 18 p. 100 par rapport à 2001 : une baisse relativement plus importante que celle constatée pour l'ensemble des immigrants.

Les chiffres enregistrés par les pays sources qui sont arrivés au deuxième et au troisième rang (l'Inde et le Pakistan, respectivement) ont présenté des fluctuations moins importantes par rapport à 2001. Le contingent de l'Inde a continué de croître en 2002, puisqu'il s'est établi à 28 754 (hausse de 3 p. 100 pour l'année). Les Pakistanais ont été 8 p. 100 moins nombreux qu'en 2001. D'une façon générale, les Indiens ont représenté 13 p. 100 des immigrants du Canada en 2002, et les Pakistanais, 6 p. 100.

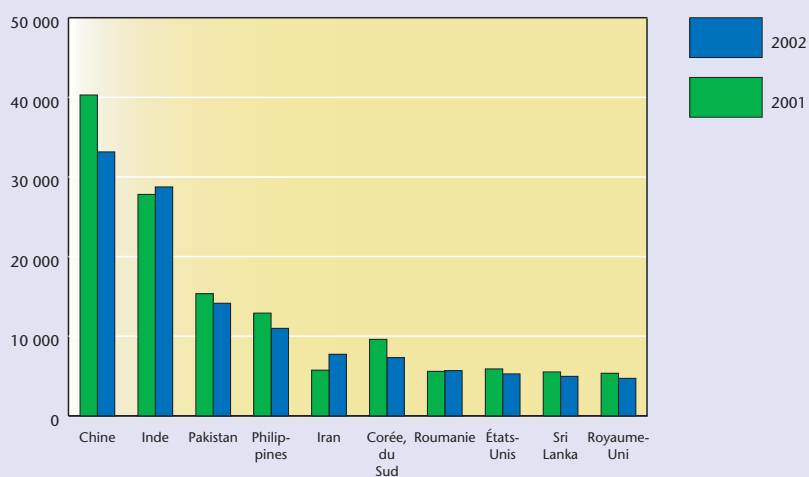
NOUVEAUX IMMIGRANTS

Le nombre des immigrants admis s'est situé tout à fait à l'intérieur de la fourchette de 210 000 à 235 000 nouveaux immigrants prévue dans le Plan d'immigration de 2002, le Canada ayant accueilli un total de 228 575 personnes en 2002. Par rapport à 2001, ce chiffre représente une baisse de près de 22 000 immigrants, soit 9 p. 100. L'admission d'un plus grand nombre d'immigrants en 2001 est due à l'affectation de fonds spéciaux, dans le Budget fédéral, pour réduire le nombre des demandes d'immigration accumulées dans les bureaux à l'étranger.

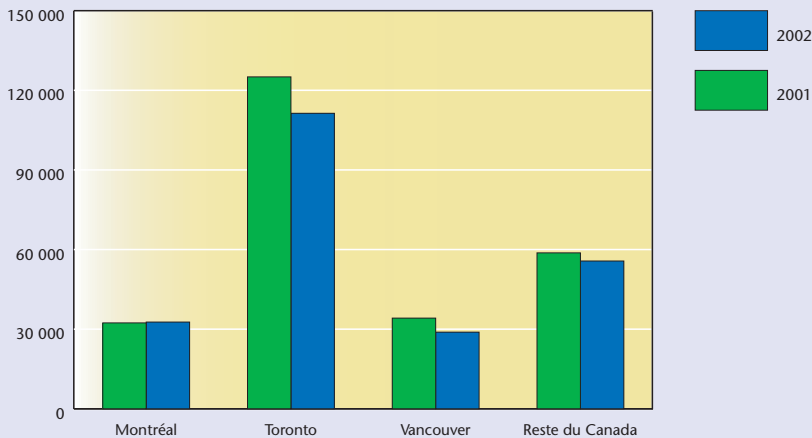
Pays d'origine

Pour la cinquième année consécutive, la Chine a été le principal pays source des immigrants : un peu plus de 33 000 personnes en sont venues en 2002, soit 15 p. 100 du total affiché pour l'année.

Graphique 2
Dix principaux pays sources, 2001 et 2002



Graphique 3
Immigration, selon la ville, 2001 et 2002



Catégories d'immigrants

Les immigrants de la composante économique ont représenté 60 p. 100 des personnes admises en 2002 (138 226 demandeurs principaux et personnes à charge); la catégorie du regroupement familial, 29 p. 100 (65 087); les réfugiés, 11 p. 100 (25 098). Le pourcentage des personnes admises dans chaque catégorie n'a pas beaucoup changé par rapport à 2001.

Si l'on considère les demandeurs principaux, le nombre des travailleurs qualifiés a diminué de 9 p. 100, ce qui correspond à la baisse accusée par l'ensemble des immigrants en 2002. La décroissance du nombre des gens d'affaires s'est poursuivie tout au long de 2002 pour s'établir à 26 p. 100 à la fin de l'année. Quant aux aides familiaux, leur nombre a également diminué d'environ 24 p. 100 par rapport à 2001.

Soixante-cinq pour cent plus de personnes ont été admises à titre de candidats des provinces en 2002 (679 demandeurs principaux). Cette hausse s'explique par les ententes – nouvelles ou élargies – que le gouvernement fédéral a conclues avec plusieurs provinces, entre autres le Manitoba, l'Î.-P.-É., l'Alberta et la Nouvelle-Écosse.

Lieux de destination

En 2002, environ 49 p. 100 des immigrants envisageaient de s'établir à Toronto lors de leur arrivée au Canada, une proportion qui n'a pas beaucoup changé au cours des trois dernières années. Quatorze pour cent avait pour destination Montréal; 13 p. 100, Vancouver. Celle-ci a vu sa part de l'ensemble des nouveaux immigrants constamment baisser depuis 1999, année où elle en a accueilli autour de 17 p. 100.

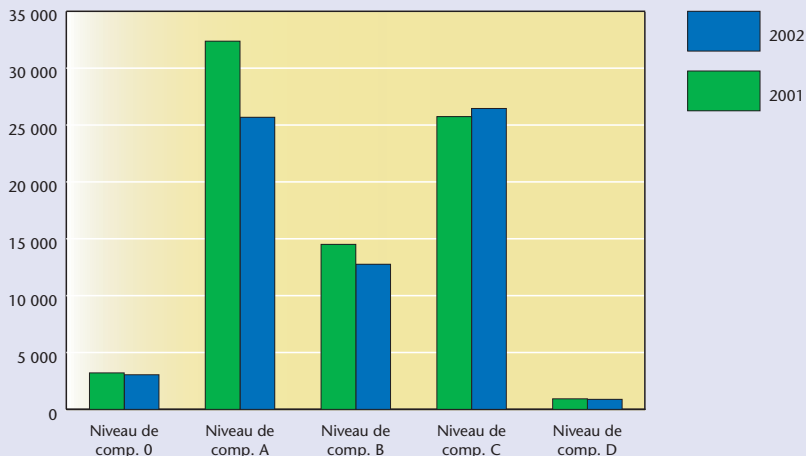
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

La mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), pendant la deuxième moitié de 2002, a eu une incidence sur le nombre des travailleurs étrangers enregistré. Les conséquences qui en ont découlé sont présentées plus en détails ci-dessous. Dans certains cas, les travailleurs qualifiés qui devaient antérieurement être munis d'un permis de travail n'en ont désormais plus besoin. CIC a adopté ces mesures afin de faciliter la venue des travailleurs qualifiés. La diminution du nombre des entrées enregistrées ne signifie pas nécessairement que le Canada accueille moins de travailleurs étrangers.

Pays d'origine

Le Canada a accueilli 6 p. 100 moins de travailleurs en 2002. Ainsi, presque 88 000 travailleurs étrangers ont été admis au Canada contre environ 93 000 l'année précédente. Ce recul est survenu pendant les deux derniers trimestres de l'année. Le quatrième trimestre présentait une baisse de 15 p. 100, par rapport à la même période en 2001. Cette diminution a été plus prononcée dans le cas de certains pays d'origine : notamment les É.-U., qui ont accusé une baisse de 15 p. 100 en 2002, et le R.-U., de 10 p. 100. Dans les deux cas, les baisses ont été les plus abruptes pendant le quatrième trimestre : 33 p. 100 et 21 p. 100, respectivement.

Graphique 4
Travailleurs étrangers temporaires, selon le niveau de compétence, années 2001 et 2002



Malgré une décroissance générale, plusieurs des dix principaux pays d'origine ont affiché des hausses considérables, dont l'Australie (16 p. 100), le Japon (23 p. 100) et les Philippines (15 p. 100). L'Australie et le Japon ont présenté des progressions particulièrement importantes pendant les derniers mois de l'année : 55 p. 100 et 30 p. 100, respectivement, par rapport au même trimestre en 2001.

Les É.-U. et le Mexique sont demeurés les principaux pays sources des travailleurs étrangers. Les É.-U. en ont fourni 23 p. 100 en 2002 (20 271); le Mexique, 13 p. 100 (11 381).

Le nombre des travailleurs provenant des É.-U. est en baisse depuis le deuxième trimestre de 2001. Cette tendance à la baisse n'a été interrompue que par une légère augmentation pendant le deuxième trimestre de 2002, mais elle s'est poursuivie pendant les

deux derniers trimestres de l'année. Les chiffres des É.-U. ont commencé à baisser au même moment où l'industrie de la haute technologie a ralenti au printemps 2001. Cette décroissance s'est poursuivie et a pris de l'ampleur après les attentats du 11 septembre. Enfin, les dernières diminutions enregistrées ont coïncidé avec la mise en œuvre de la LIPR.

Niveaux de compétence

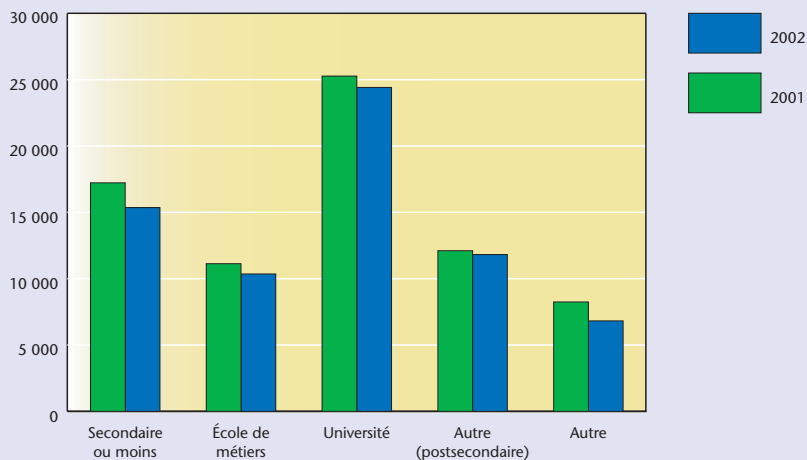
Des reculs importants ont été constatés pour le niveau de compétence A (professionnels) : le total pour 2002 accuse une baisse de 21 p. 100 par rapport à l'année précédente (presque 6 700 travailleurs de moins). Ce recul a été particulièrement marqué pendant les deux derniers trimestres; les trois derniers mois de 2002 ont présenté une baisse de 37 p. 100 par rapport à la même période en 2001. Le recul enregistré tient en partie au fait que le règlement

d'application de la LIPR dispense désormais de l'obligation d'être munis d'un permis de travail les groupes d'artistes de spectacle comprenant moins de 15 personnes. Seuls 2 020 artistes sont entrés au pays au titre de cette catégorie en 2002, et la totalité pendant les six premiers mois de l'année. En 2001, leur nombre s'est par contre élevé à 5 500, dont 35 p. 100 venaient des É.-U.

Des baisses semblables ont été enregistrées pour le niveau de compétence B (travailleurs qualifiés et techniques). Leur nombre total à la fin de 2002 était inférieur de 12 p. 100 à ce qu'il avait été en 2001 (environ 1 750 travailleurs de moins); le dernier trimestre accuse une baisse de 36 p. 100. Le règlement d'application de la LIPR a étendu à tous les pays d'origine les dispositions relatives au service après-vente, déjà prévues dans l'ALENA. Avant que le Règlement ne soit modifié en ce sens, environ 5 000 personnes par année obtenaient des permis pour assurer un service après-vente, dont approximativement 60 p. 100 appartenaient au niveau de compétence B.

Les travailleurs du niveau de compétence C (personnes exerçant des fonctions de niveau intermédiaire, un travail de bureau, y compris les travailleurs agricoles saisonniers) ont vu leur nombre augmenter de 3 p. 100 en 2002; ils forment ainsi le groupe de travailleurs étrangers le plus important du Canada. Les entrées ont atteint 26 455 pour l'année. Malgré l'augmentation globale, le quatrième trimestre a accusé une

Graphique 5
Étudiants étrangers, selon le niveau d'études, 2001 et 2002



légère baisse de 3 p. 100 par rapport à la même période en 2001.

Le nombre des travailleurs qui se situent au niveau de compétence le plus bas (D : travailleurs du secteur primaire, ouvriers) a diminué de 5 p. 100 par rapport aux totaux de 2001, mais il représente seulement 1 p. 100 de l'ensemble des entrées de travailleurs.

Destinations

La Colombie-Britannique et les provinces du Canada atlantique (sauf le Nouveau-Brunswick) ont accueilli un plus grand nombre de travailleurs étrangers en 2002; ces hausses allant de 8 p. 100, dans le cas de la Colombie-Britannique, à 11 p. 100 dans celui de l'Î.-P.-É. La Colombie-Britannique a ainsi accueilli

dans ses rangs presque 1 200 travailleurs de plus, suivie par la Nouvelle-Écosse qui en a reçu presque 200 de plus.

Vancouver est la seule des principales villes du Canada à avoir accueilli un plus grand nombre de travailleurs : 10 p. 100 de plus qu'en 2001. Montréal et Toronto ont vu leurs chiffres baisser respectivement de 15 p. 100 et de 7 p. 100. Plusieurs des centres secondaires du Canada ont enregistré des reculs importants, notamment Ottawa, qui a connu une baisse de 24 p. 100 (700 travailleurs de moins); Edmonton, qui a accusé une baisse de 23 p. 100 (presque 500 travailleurs de moins) et Winnipeg, qui a enregistré une diminution de 24 p. 100 (presque 300 travailleurs de moins). Ces reculs sont en

partie dus au nouveau règlement d'application de la LIPR.

Étudiants étrangers

Selon le nouveau règlement d'application de la LIPR, les étudiants qui s'inscrivent à des cours d'une durée égale ou inférieure à six mois n'ont plus besoin de permis d'études. CIC a adopté cette mesure afin de faciliter la venue des étudiants étrangers. S'il a comptabilisé un moins grand nombre d'étudiants étrangers par suite de cette modification, cela ne signifie pas nécessairement que les étrangers soient moins nombreux à venir au Canada pour y faire des études – seulement que CIC en a enregistré un moins grand nombre.

Pays d'origine

Les entrées d'étudiants ont diminué de 7 p. 100 en 2002 : 68 763 sont venus au pays pendant l'année, comparative-ment à presque 74 000 en 2001. Huit des dix principaux pays d'origine (sauf l'Inde et Hong Kong) ont accusé des reculs importants pendant le quatrième trimestre. Ceux-ci ont coïncidé avec l'entrée en vigueur de la LIPR à la fin de juin 2002. La proportion des étudiants étrangers qui étaient titulaires de permis de six mois ou moins était de 18 p. 100, en 2001, mais de 8 p. 100 après l'entrée en vigueur du Règlement².

La Corée du Sud et la Chine sont encore une fois les principaux pays sources des étudiants étrangers. Malgré la baisse globale, chacun de ces deux pays a affiché une hausse de 2 p. 100 pour

² Il arrive encore que des permis soient délivrés pour des périodes égales ou inférieures à six mois. Les étudiants qui pourraient souhaiter poursuivre leurs études au bout de la période de six mois peuvent ainsi prolonger leur séjour sans avoir à quitter le Canada.

l'année. Par rapport à la même période en 2001, la Corée du Sud et la Chine ont toutefois enregistré de nets reculs pendant le quatrième trimestre : 19 p. 100 et 6 p. 100 respectivement. L'Inde, qui a raffermi son importance ces dernières années, se classe maintenant au huitième rang des principaux pays sources. Elle a fourni 2 034 nouveaux étudiants en 2002, soit une hausse de 66 p. 100.

Le Japon, les É.-U. et le Mexique ont occupé respectivement les troisième, quatrième et cinquième places. Ces trois pays ont enregistré des baisses importantes à partir du troisième trimestre. Celle du Mexique a été la plus spectaculaire : 25 p. 100 pour l'année. Comme les étudiants mexicains font généralement de brefs séjours au pays, cette baisse est en partie attribuable au nouveau règlement.

Niveau d'études

La plus grande partie des étudiants envisageaient de faire des études universitaires en 2002 : 36 p. 100 du total, soit 24 413 étudiants, ce qui représente une légère augmentation de 2 p. 100 par rapport à 2001. Venaient au deuxième rang les étudiants inscrits au niveau secondaire ou à un niveau inférieur, qui représentaient 22 p. 100 du total affiché pour 2002. Comme les étudiants inscrits à ce niveau sont souvent à la charge des travailleurs étrangers vivant au Canada, les totaux sont en partie tributaires des entrées de travailleurs étrangers. Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire autre ont représenté 17 p. 100 des étudiants en 2002.

Tous les niveaux de scolarité ont accusé, en 2002, un recul en chiffres absolus. Ces baisses ont là encore été surtout observées pendant les deux derniers trimestres de l'année. Les étudiants dont le niveau de scolarité correspondait à la catégorie « autre » (étudiants non inscrits à une université, à une école de métiers, au niveau postsecondaire ou au niveau secondaire ou inférieur) ont vu leur nombre décroître le plus rapidement au cours des deux derniers trimestres. Cette situation tient fort probablement au fait que, avant l'entrée en vigueur de la LIPR, les étudiants de cette catégorie étaient deux fois plus nombreux que la moyenne à obtenir des permis d'une durée inférieure à six mois.

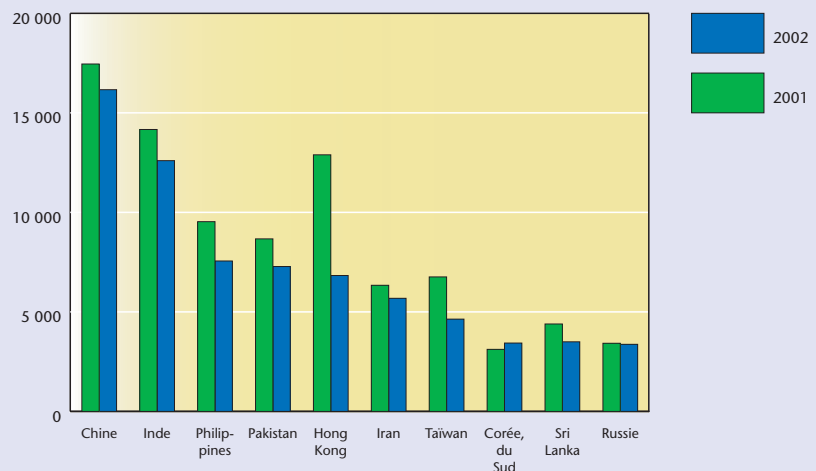
Destinations

En ce qui concerne les trois principales villes du Canada, le recul des entrées d'étudiants étrangers s'est fait sentir de façon disproportionnée à Vancouver, qui

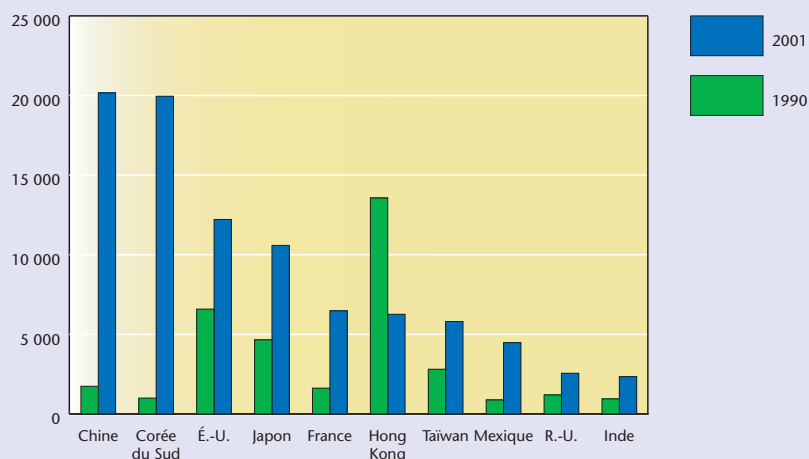
a accueilli 2 442 étudiants de moins qu'en 2001. Vancouver a ainsi reçu un total de 16 804 nouveaux étudiants, soit une baisse de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente et environ 24 p. 100 des étudiants qui sont venus au pays en 2002. Toronto, qui a reçu 20 p. 100 des étudiants étrangers, a enregistré une baisse de 5 p. 100. Montréal a aussi connu une baisse importante, puisque 1 075 étudiants de moins s'y sont installés en 2002, soit 12 p. 100 de moins que l'année précédente.

La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont quant à eux affiché des hausses respectives de 7 p. 100 et de 5 p. 100. Comme le Canada atlantique compte un nombre assez important d'étudiants étrangers inscrits au niveau universitaire et dont la période d'étude est bien supérieure à six mois, elle n'a pas enregistré les baisses qu'ont connues les autres régions du pays.

Graphique 6
Attribution de la citoyenneté, selon les dix principaux pays sources, 2001 et 2002



Graphique 7
Dix principaux pays sources, 1990 et 2001



CITOYENNETÉ

En 2002, plus de 140 500 immigrants ont acquis la citoyenneté canadienne : 27 660 de moins que l'année précédente, soit une baisse de 16 p. 100. Comme beaucoup d'immigrants acquièrent la citoyenneté dès qu'ils le peuvent après leur arrivée (après avoir résidé au Canada pendant trois ans à titre d'immigrants), les taux d'acquisition de la citoyenneté ont tendance à suivre les entrées d'immigrants enregistrées au moins trois années auparavant. Or en 1998 et en 1999, le Canada a accueilli beaucoup moins d'immigrants que les années précédentes. Il en a par exemple admis un total de 216 014 en 1997 et de 174 159 en 1998. Ces fluctuations peuvent en partie expliquer la baisse observée en 2002.

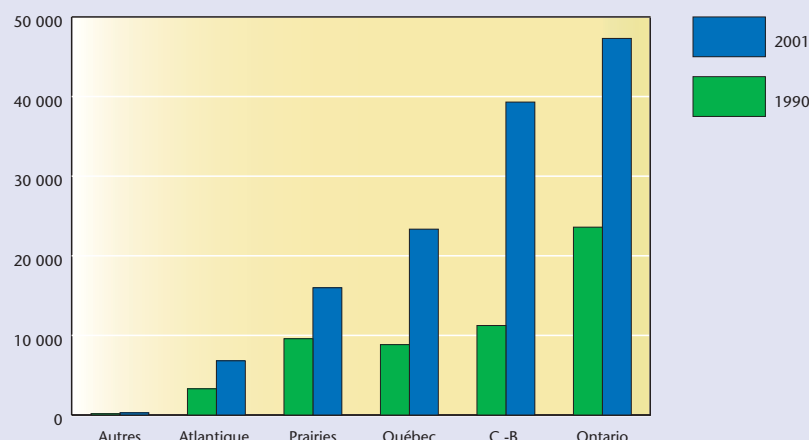
Parmi les principaux pays sources, Hong Kong a vu ses taux d'acquisition de la

citoyenneté baisser de presque la moitié (de 12 892 à 6 828). Cette baisse a coïncidé avec la diminution, à partir de 1998, puis de façon plus prononcée en 1999, du nombre des immigrants qui sont venus de ce pays. Si l'on considère ce qui s'est passé dans le cas des autres principaux pays ces années-là, on

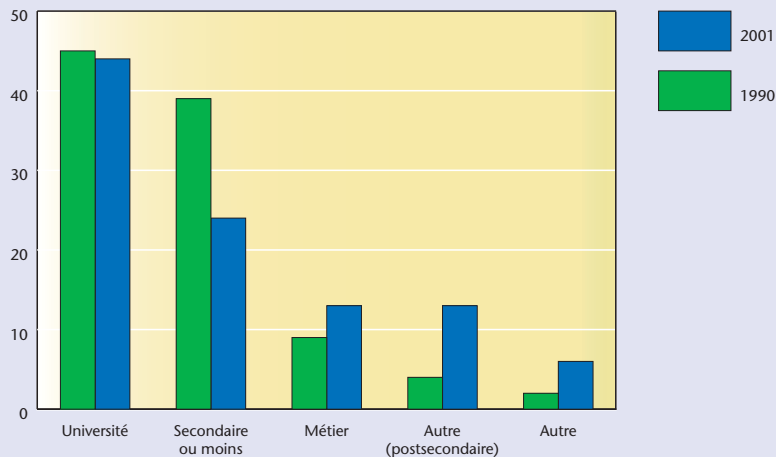
constate que leurs taux d'acquisition de la citoyenneté en 2002 ont généralement suivi la tendance à la baisse ou à la hausse qu'ils ont présentée les années précédentes dans le domaine de l'immigration. La Chine constitue à cet égard une exception notable : son apport a augmenté légèrement en 1998, puis de façon spectaculaire en 1999, mais moins de Chinois ont obtenu la citoyenneté de 2001 à 2002.

Le recul constaté en ce qui concerne l'acquisition de la citoyenneté peut aussi s'expliquer par les migrations de retour. Lorsque les immigrants retournent dans leur pays d'origine pendant un certain temps, ils accumulent du retard pour acquérir la citoyenneté. Certains de ces immigrants peuvent ne pas revenir au Canada. Il est possible qu'un plus grand nombre de personnes qu'auparavant retournent dans leur pays d'origine de cette façon.

Graphique 8
Étudiants étrangers, selon la province, 1990 et 2001



Graphique 9
Étudiants étrangers, selon le niveau d'études, 1990 et 2001



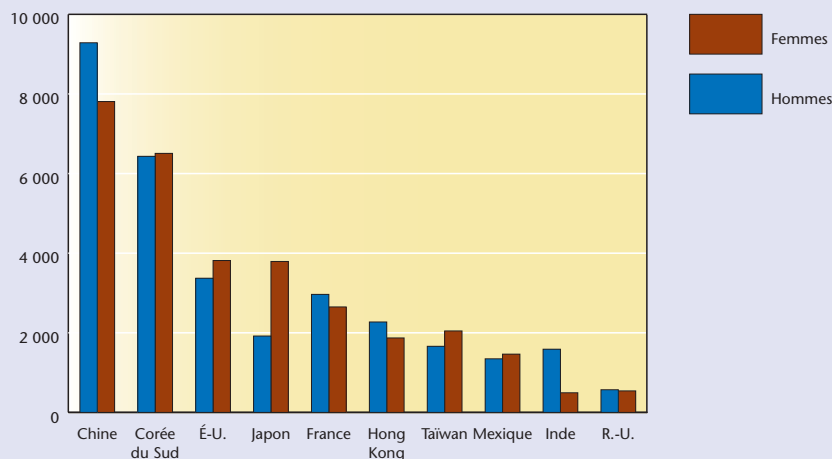
de la Corée du Sud, qui n'était que de cinq pour cent en 1990, représente maintenant 30 p. 100 du total national.

De plus en plus d'étudiants viennent du Mexique, qui est arrivé au huitième rang des pays sources en 2001. Les étudiants mexicains séjournent en moyenne moins longtemps au Canada que ceux des autres principaux pays sources.

L'Ontario affiche la proportion la plus forte d'étudiants étrangers : elle en a accueilli environ un sur trois en 2001. Il ressort nettement par ailleurs que la Colombie-Britannique se substitue graduellement à l'Ontario depuis 1990, la part de cette dernière ayant diminué, passant de 42 p. 100 en 1990 à son niveau de 2001. Entre 1990 et 2001, la part de la Colombie-Britannique est passée de 20 à 30 p. 100 du total. La tendance à la hausse que l'on observe en Colombie-Britannique tient au fait que les étudiants des principaux pays sources d'Asie de l'Est font généralement leurs études dans cette province. Les principaux pays d'origine varient selon les provinces. Au Québec, par exemple, les étudiants étrangers viennent principalement de France. Ce n'est pas le cas dans les autres régions du pays. Si les étudiants français étudient généralement au Québec, c'est probablement qu'ils sont dispensés, dans certains cas, des frais de scolarité imposés aux étudiants étrangers, en vertu d'ententes conclues entre la province et la France.

Les étudiants qui font des études universitaires continuent d'occuper une place importante : environ 44 p. 100 des étudiants étrangers, soit une proportion

Graphique 10
Étudiants étrangers du niveau postsecondaire, selon le sexe, 2001



Article de fond : Tendances relatives aux étudiants étrangers entre 1990 et 2001

Le nombre des étudiants étrangers s'est accru à un rythme accéléré ces dernières années. Il a doublé pendant les années

1990 pour s'établir à plus de 130 000 à la fin de 2001. Les étudiants sont de plus en plus originaires des pays d'Asie de l'Est. La Corée du Sud, la Chine, Hong Kong et le Japon ont ensemble fourni 43 p. 100 des étudiants venus au Canada en 2001. L'apport de la Chine et

conforme aux niveaux enregistrés tout au long des années 1990. Cependant, la part des étudiants inscrits au niveau secondaire ou à un niveau inférieur a beaucoup baissé, puisqu'elle est passée de 39 p. 100 du total en 1990 à 23 p. 100 en 2001. Parallèlement, les étudiants inscrits au niveau postsecondaire autre sont passés de quatre pour cent du total en 1990 à treize pour cent en 2001. Le nombre des étudiants inscrits à une école de métiers (principalement un collège ou un cégep) est aussi devenu plus important, puisqu'il est passé de neuf pour cent de l'ensemble des étudiants en 1990 à treize pour cent en 2001. Les étudiants sud-coréens ont beaucoup contribué à l'augmentation du nombre des étudiants inscrits à une école de métiers, 44 p. 100 des effectifs de ce pays étant inscrits à une école de métiers en 2001.

La durée moyenne des études effectuées par les étudiants étrangers au niveau postsecondaire en 2001 est presque semblable à celle enregistrée en 1990. En effet, le séjour des étudiants inscrits au niveau postsecondaire a été de 761 jours (2,1 années) en 2001 contre 747 jours (près de 2,1 années) en 1990. Dans les années 1990, la durée moyenne des études est allée d'un minimum de 661 jours (1,8 année), en 1997, à un maximum de presque 800 jours (2,2 années) en 2000. Le séjour des étudiants inscrits au niveau universitaire a été le plus long, puisqu'il s'est établi en moyenne à 887 jours (2,4 années) en 2001. La même année, les étudiants inscrits au niveau postsecondaire autre

ont séjourné en moyenne 618 jours (1,7 année), et les étudiants inscrits à une école de métiers, 592 jours (1,6 année).

Les femmes forment une proportion plus faible des étudiants étrangers que les hommes. Environ 47 p. 100 des étudiants étrangers étaient de sexe féminin en 2001, contre 45 p. 100 en 1990 et 41 p. 100 en 1980. Sur le plan quantitatif, cela signifie que l'on comptait environ 8 000 hommes de plus que de femmes parmi les étudiants étrangers en 2001. Si l'on considère la forte proportion d'étudiantes japonaises qui font des études au Canada, le Japon constitue une anomalie parmi les principaux pays sources. Les étudiantes japonaises sont deux fois plus nombreuses que leurs homologues de sexe masculin aux études postsecondaires. À l'autre extrême, plus des trois quarts des étudiants d'origine indienne qui sont inscrits au niveau postsecondaire sont de sexe masculin. On observe une plus grande égalité entre les sexes parmi les dix autres principaux pays sources.

ANNEXE A – TABLEAUX

Tableau 1 – Immigrants admis³ (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge)

IMMIGRANTS	2001					2002					Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	
Famille immédiate	9 012	9 705	9 053	9 940	37 710	9 886	10 414	6 863	8 208	35 371	-6%
Parents et grands-parents	5 044	5 939	5 224	5 054	21 261	5 579	7 911	5 004	3 949	22 443	6%
Autres	1 741	2 011	2 155	1 768	7 675	1 686	1 990	2 009	1 588	7 273	-5%
Total - Famille	15 797	17 655	16 432	16 762	66 646	17 151	20 315	13 876	13 745	65 087	-2%
Travailleurs qualifiés - demandeurs principaux	13 853	17 127	17 057	10 823	58 860	14 117	17 385	12 863	8 968	53 333	-9%
Gens d'affaires - demandeurs principaux	936	1 097	1 305	744	4 082	884	828	837	491	3 040	-26%
Candidats des provinces /territoires - dem. princ.	87	120	109	95	411	118	250	158	153	679	65%
Aides familiaux - demandeurs principaux	587	538	482	679	2 286	625	518	123	473	1 739	-24%
Total - Économique - demandeurs principaux	15 463	18 882	18 953	12 341	65 639	15 744	18 981	13 981	10 085	58 791	-10%
Travailleurs qualifiés - conjoint et personnes à charge	17 333	22 874	24 562	13 490	78 259	17 820	22 582	18 356	11 026	69 784	-11%
Gens d'affaires - conjoint et personnes à charge	2 265	2 737	3 635	1 861	10 498	2 221	2 089	2 379	1 282	7 971	-24%
Candidats des prov. et territ. - conj. et pers. à charge	165	225	259	214	863	233	512	372	324	1 441	67%
Aides familiaux - Conjoint et personnes à charge	89	116	76	56	337	74	111	39	15	239	-29%
Total - Économique - conjoint et pers. à charge	19 852	25 952	28 532	15 621	89 957	20 348	25 294	21 146	12 647	79 435	-12%
Travailleurs qualifiés - dem. princ., conj. et pers. à charge	31 186	40 001	41 619	24 313	137 119	31 937	39 967	31 219	19 994	123 117	-10%
Gens d'affaires - dem. princ., conj. et pers. à charge	3 201	3 834	4 940	2 605	14 580	3 105	2 917	3 216	1 773	11 011	-24%
Cand. des prov. et territ. - dem. princ., conj. et pers. à ch.	252	345	368	309	1 274	351	762	530	477	2 120	66%
Aides familiaux - dem. princ., conjoint et personnes à charge	676	654	558	735	2 623	699	629	162	488	1 978	-25%
Total - Composante économique	35 315	44 834	47 485	27 962	155 596	36 092	44 275	35 127	22 732	138 226	-11%
Demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada	24	8	30	20	82	34	27	6	7	74	-10%
Imm. visés par mesure de renvoi à exécution différée	31	28	30	34	123	28	21	0	2	51	-59%
Retraités	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	--
Total - Autres	55	36	60	54	205	62	48	7	9	126	-39%
Total - Immigrants	51 167	62 525	63 977	44 778	222 447	53 305	64 638	49 010	36 486	203 439	-9%
Réfugiés parrainés par le gouvernement	2 668	2 272	2 047	1 706	8 693	1 788	1 678	1 592	2 436	7 494	-14%
Réfugiés parrainés par le secteur privé	616	752	814	1 393	3 575	590	745	839	878	3 052	-15%
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	2 834	3 389	2 160	3 508	11 891	4 901	4 305	249	1 080	10 535	-11%
Personnes à charge à l'étranger	1 148	1 078	819	695	3 740	939	1 268	1 184	626	4 017	7%
Total - Réfugiés	7 266	7 491	5 840	7 302	27 899	8 218	7 996	3 864	5 020	25 098	-10%
Total - Immigrants/Réfugiés	58 433	70 016	69 817	52 080	250 346	61 523	72 634	52 874	41 506	228 537	-9%
Titulaires de permis demandant la résidence permanente	0	0	0	0	0	0	0	3	6	9	--
LIPR - autre	0	0	0	0	0	0	0	0	29	29	--
Arriéré	8	6	11	16	41	0	0	0	0	0	-100%
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	--
Total	58 433	70 016	69 817	52 080	250 346	61 523	72 634	52 877	41 541	228 575	-9%

³ Les chiffres qui figurent dans ce rapport sont indiqués à titre préliminaire; ils seront probablement révisés à la hausse lorsque les transactions effectuées en 2002 seront toutes entrées dans les systèmes de traitement de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

**Tableau 2 – Immigrants, selon les dix principaux pays sources
(demandeurs principaux et personnes à charge)**

PAYS	2001						2002						Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	Rang 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	Rang 2002	
Chine, république populaire de	9 632	11 532	11 294	7 838	40 296	1	9 809	9 831	7 405	6 107	33 152	1	-18%
Inde	6 513	8 046	7 696	5 557	27 812	2	7 322	10 434	6 693	4 305	28 754	2	3%
Pakistan	3 692	4 164	4 144	3 339	15 339	3	3 877	4 682	2 634	2 945	14 138	3	-8%
Philippines	3 270	4 531	2 966	2 136	12 903	4	3 008	4 353	2 326	1 301	10 988	4	-15%
Iran	1 405	1 300	1 547	1 484	5 736	7	1 735	3 340	1 392	1 268	7 735	5	35%
Corée, République de	2 357	3 404	2 388	1 455	9 604	5	2 025	1 995	1 989	1 302	7 311	6	-24%
Roumanie	1 648	1 329	1 360	1 248	5 585	8	1 762	1 678	1 296	939	5 675	7	2%
États-Unis	1 465	1 533	1 548	1 348	5 894	6	1 587	1 538	960	1 186	5 271	8	-11%
Sri Lanka	1 433	1 622	1 240	1 219	5 514	9	1 539	1 881	817	721	4 958	9	-10%
Royaume-Uni	1 139	1 450	1 564	1 192	5 345	10	1 231	1 452	1 013	1 010	4 706	10	-12%
Total - Dix principaux	32 554	38 911	35 747	26 816	134 028		33 895	41 184	26 525	21 084	122 688		-8%
Total - Autres pays	25 879	31 105	34 070	25 264	116 318		27 628	31 450	26 352	20 457	105 887		-9%
Total	58 433	70 016	69 817	52 080	250 346		61 523	72 634	52 877	41 541	228 575		-9%

Tableau 3 – Immigrants, selon la province et la région métropolitaine de recensement (demandeurs principaux et personnes à charge)

Province / Région	2001					2002					Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	
Province métropolitaine											
St. John's	78	77	53	86	294	85	89	28	28	230	-22%
Autre - Terre-Neuve	27	24	41	18	110	20	27	37	86	170	55%
Total - Terre-Neuve	105	101	94	104	404	105	116	65	114	400	-1%
Total - Île-du-Prince-Édouard	46	19	29	40	134	31	44	7	26	108	-19%
Halifax	369	324	419	269	1 381	289	334	228	256	1 107	-20%
Autre - Nouvelle-Écosse	98	93	76	60	327	73	80	84	54	291	-11%
Total - Nouvelle-Écosse	467	417	495	329	1 708	362	414	312	310	1 398	-18%
Saint John	23	46	52	27	148	36	60	43	19	158	7%
Autre - Nouveau-Brunswick	180	173	159	141	653	133	153	125	136	547	-16%
Total - Nouveau-Brunswick	203	219	211	168	801	169	213	168	155	705	-12%
Québec	404	598	488	339	1 829	308	419	308	282	1 317	-28%
Montréal	6 931	9 182	8 673	7 580	32 366	8 851	9 430	8 140	6 256	32 677	1%
Ottawa - Hull (QC)	111	170	162	142	585	121	140	189	187	637	9%
Autre - Québec	633	737	648	630	2 648	459	551	734	1 026	2 770	5%
Total - Québec	8 079	10 687	9 971	8 691	37 428	9 739	10 540	9 371	7 751	37 401	0%
Ottawa - Hull (ON)	1 979	2 178	2 603	1 688	8 448	1 887	2 275	1 622	1 337	7 121	-16%
Toronto	29 028	35 444	35 775	24 814	125 061	30 210	37 992	25 324	17 813	111 339	-11%
Hamilton	661	722	644	740	2 767	918	823	671	637	3 049	10%
London	537	539	511	368	1 955	439	478	431	350	1 698	-13%
Autre - Ontario	2 538	2 759	2 540	2 357	10 194	2 670	2 900	2 341	2 281	10 192	0%
Total - Ontario	34 743	41 642	42 073	29 967	148 425	36 124	44 468	30 389	22 418	133 399	-10%
Winnipeg	926	1 024	893	899	3 742	865	1 227	844	851	3 787	1%
Autre - Manitoba	172	197	265	198	832	171	295	207	134	807	-3%
Total - Manitoba	1 098	1 221	1 158	1 097	4 574	1 036	1 522	1 051	985	4 594	0%
Regina	115	119	205	96	535	129	156	125	137	547	2%
Saskatoon	202	187	225	162	776	197	197	151	163	708	-9%
Autre - Saskatchewan	84	85	127	102	398	126	98	89	88	401	1%
Total - Saskatchewan	401	391	557	360	1 709	452	451	365	388	1 656	-3%
Calgary	2 295	2 778	3 002	2 094	10 169	2 385	2 839	1 957	1 816	8 997	-12%
Edmonton	1 111	1 268	1 159	1 042	4 580	1 120	1 304	865	912	4 201	-8%
Autre - Alberta	421	389	408	404	1 622	408	450	254	362	1 474	-9%
Total - Alberta	3 827	4 435	4 569	3 540	16 371	3 913	4 593	3 076	3 090	14 672	-10%
Vancouver	8 315	9 647	9 390	6 813	34 165	8 509	8 859	6 984	4 523	28 875	-15%
Victoria	236	267	258	189	950	200	196	175	73	644	-32%
Autre - Colombie-Britannique	838	837	810	666	3 151	818	1 109	822	1 626	4 375	39%
Total - Colombie-Britannique	9 389	10 751	10 458	7 668	38 266	9 527	10 164	7 981	6 222	33 894	-11%
Total - Yukon	9	18	28	12	67	5	22	13	9	49	-27%
Total - Territoires du Nord-Ouest	12	24	36	18	90	20	20	15	5	60	-33%
Total - Nunavut	0	4	0	2	6	4	4	1	0	9	50%
Non déclarée	54	87	138	84	363	36	63	63	68	230	-37%
Total	58 433	70 016	69 817	52 080	250 346	61 523	72 634	52 877	41 541	228 575	-9%

Tableau 4 – Travailleurs temporaires, selon les dix principaux pays sources

PAYS	2001						2002						Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	Rang 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	Rang 2002	
États-Unis	5 424	6 939	6 595	4 891	23 849	1	4 974	7 017	5 006	3 274	20 271	1	-15%
Mexique	2 415	5 237	3 365	95	11 112	2	2 305	5 295	3 708	73	11 381	2	2%
Royaume-Uni	1 467	1 921	1 855	1 801	7 044	3	1 463	1 862	1 566	1 419	6 310	3	-10%
Australie	1 494	1 140	874	1 370	4 878	6	1 244	1 192	1 098	2 126	5 660	4	16%
Jamaïque	731	1 879	3 121	79	5 810	4	760	1 996	2 711	53	5 520	5	-5%
Japon	1 163	1 611	921	682	4 377	7	1 223	1 995	1 289	887	5 394	6	23%
France	1 044	1 783	1 481	668	4 976	5	1 067	1 918	1 104	564	4 653	7	-6%
Philippines	995	932	1 216	877	4 020	8	1 258	1 268	1 131	947	4 604	8	15%
Allemagne	607	684	803	434	2 528	9	613	596	698	253	2 160	9	-15%
Inde	430	591	583	340	1 944	10	484	591	498	291	1 864	10	-4%
Total - Dix principaux	15 770	22 717	20 814	11 237	70 538		15 391	23 730	18 809	9 887	67 817		-4%
Total - Autres pays	4 686	6 766	7 473	3 620	22 545		4 670	6 796	5 976	2 693	20 135		-11%
Total	20 456	29 483	28 287	14 857	93 083		20 061	30 526	24 785	12 580	87 952		-6%

Tableau 5 – Travailleurs temporaires, selon le niveau de compétence

Niveau	2001					2002					Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	
Niv. de comp. 0	822	807	906	674	3 209	729	868	854	595	3 046	-5%
Niv. de comp. A	7 464	8 885	9 588	6 436	32 373	6 783	8 482	6 353	4 063	25 681	-21%
Niv. de comp. B	3 029	4 415	4 202	2 862	14 508	3 105	4 749	3 059	1 846	12 759	-12%
Niv. de comp. C	4 790	9 812	9 755	1 383	25 740	5 164	10 344	9 603	1 344	26 455	3%
Niv. de comp. D	106	202	501	121	930	119	298	345	121	883	-5%
Non déclaré	4 245	5 362	3 335	3 381	16 323	4 161	5 785	4 571	4 611	19 128	17%
Total	20 456	29 483	28 287	14 857	93 083	20 061	30 526	24 785	12 580	87 952	-6%

Tableau 6 – Travailleurs temporaires, selon la province et la région métropolitaine de recensement

Province / Région	2001					2002					Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	
métropolitaine											
St. John's	52	77	84	47	260	41	64	52	31	188	-28%
Autre - Terre-Neuve	151	234	247	222	854	212	334	291	192	1 029	20%
Total - Terre-Neuve	203	311	331	269	1 114	253	398	343	223	1 217	9%
Total - Île-du-Prince-Édouard	24	40	20	9	93	19	35	36	13	103	11%
Halifax	240	296	385	324	1 245	400	585	310	130	1 425	14%
Autre - Nouvelle-Écosse	94	139	177	200	610	172	311	93	48	624	2%
Total - Nouvelle-Écosse	334	435	562	524	1 855	572	896	403	178	2 049	10%
Saint John	20	51	32	22	125	20	26	21	10	77	-38%
Autre - Nouveau-Brunswick	81	188	138	89	496	106	123	125	55	409	-18%
Total - Nouveau-Brunswick	101	239	170	111	621	126	149	146	65	486	-22%
Québec	240	451	423	159	1 273	297	480	239	108	1 124	-12%
Montréal	2 347	4 369	3 326	1 869	11 911	2 379	3 979	2 457	1 253	10 068	-15%
Ottawa - Hull (QC)	48	54	64	15	181	15	30	16	13	74	-59%
Autre - Québec	489	633	411	233	1 766	508	801	489	175	1 973	12%
Total - Québec	3 124	5 507	4 224	2 276	15 131	3 199	5 290	3 201	1 549	13 239	-13%
Ottawa - Hull (ON)	810	754	989	488	3 041	693	754	590	287	2 324	-24%
Toronto	3 912	4 309	3 967	2 975	15 163	3 554	4 406	3 665	2 527	14 152	-7%
Hamilton	185	229	157	148	719	143	194	136	95	568	-21%
London	146	145	154	139	584	153	175	167	108	603	3%
Autre - Ontario	5 373	9 906	10 439	2 041	27 759	5 160	10 202	9 357	1 577	26 296	-5%
Total - Ontario	10 426	15 343	15 706	5 791	47 266	9 703	15 731	13 915	4 594	43 943	-7%
Winnipeg	290	329	392	184	1 195	216	306	253	138	913	-24%
Autre - Manitoba	118	164	196	89	567	213	157	133	105	608	7%
Total - Manitoba	408	493	588	273	1 762	429	463	386	243	1 521	-14%
Regina	33	55	59	57	204	60	75	71	44	250	23%
Saskatoon	78	112	99	65	354	89	88	84	61	322	-9%
Autre - Saskatchewan	114	149	159	78	500	81	185	113	56	435	-13%
Total - Saskatchewan	225	316	317	200	1 058	230	348	268	161	1 007	-5%
Calgary	807	846	783	638	3 074	666	883	699	476	2 724	-11%
Edmonton	541	544	752	333	2 170	430	529	448	274	1 681	-23%
Autre - Alberta	710	1 009	893	721	3 333	652	978	817	640	3 087	-7%
Total - Alberta	2 058	2 399	2 428	1 692	8 577	1 748	2 390	1 964	1 390	7 492	-13%
Vancouver	2 588	3 080	2 537	2 264	10 469	2 585	3 455	3 019	2 479	11 538	10%
Victoria	59	77	143	42	321	56	181	190	47	474	48%
Autre - Colombie-Britannique	845	1 100	1 087	1 342	4 374	915	1 040	814	1 562	4 331	-1%
Total - Colombie-Britannique	3 492	4 257	3 767	3 648	15 164	3 556	4 676	4 023	4 088	16 343	8%
Total - Yukon	3	44	22	7	76	19	34	23	16	92	21%
Total - Territoires du Nord-Ouest	24	41	89	14	168	43	50	32	10	135	-20%
Total - Nunavut	8	3	2	2	15	6	1	2	1	10	-33%
Non déclarée	26	55	61	41	183	158	65	43	49	315	72%
Total	20 456	29 483	28 287	14 857	93 083	20 061	30 526	24 785	12 580	87 952	-6%

Tableau 7 – Étudiants étrangers, selon le niveau d'études

NIVEAU D'ÉTUDES	2001					2002					Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	
Secondaire ou moins	3 312	2 235	9 426	2 252	17 225	3 629	1 889	8 165	1 675	15 358	-11%
École de métiers	3 230	2 357	3 775	1 770	11 132	3 678	2 251	2 959	1 468	10 356	-7%
Université	3 808	2 575	16 410	2 475	25 268	3 956	2 595	15 715	2 147	24 413	-3%
Autre (postsecondaire)	2 345	2 525	5 040	2 199	12 109	2 855	2 652	4 257	2 051	11 815	-2%
Autre	2 119	2 336	2 606	1 184	8 245	1 986	2 164	1 856	815	6 821	-17%
Total	14 814	12 028	37 257	9 880	73 979	16 104	11 551	32 952	8 156	68 763	-7%

Tableau 8 – Étudiants étrangers, selon les dix principaux pays sources

PAYS	2001						2002						Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	Rang 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	Rang 2002	
Corée, République de	3 667	2 894	4 575	2 343	13 479	1	4 681	2 725	4 454	1 903	13 763	1	2%
Chine	2 469	2 378	4 151	2 140	11 138	2	3 076	2 019	4 274	2 011	11 380	2	2%
Japon	1 290	2 099	2 377	643	6 409	3	1 361	2 157	1 791	452	5 761	3	-10%
États-Unis	536	490	3 185	521	4 732	5	594	395	2 737	320	4 046	4	-14%
Mexique	1 008	606	2 938	295	4 847	4	963	644	1 882	142	3 631	5	-25%
France	569	195	3 158	274	4 196	6	554	174	2 610	183	3 521	6	-16%
Taiwan	360	359	1 097	261	2 077	7	347	429	1 066	258	2 100	7	1%
Inde	179	140	723	187	1 229	12	224	217	1 280	313	2 034	8	66%
Allemagne	202	121	1 524	106	1 953	8	219	122	1 450	48	1 839	9	-6%
Hong Kong	220	133	1 015	162	1 530	10	205	107	919	174	1 405	10	-8%
Total - Dix principaux	10 500	9 415	24 743	6 932	51 590		12 224	8 989	22 463	5 804	49 480		-4%
Total - Autres pays	4 314	2 613	12 514	2 948	22 389		3 880	2 562	10 489	2 352	19 283		-14%
Total	14 814	12 028	37 257	9 880	73 979		16 104	11 551	32 952	8 156	68 763		-7%

Tableau 9 – Étudiants étrangers, selon la province et la région métropolitaine de recensement

Province / Région métropolitaine	2001					2002					Différence % Total 2002 / Total 2001
	T1	T2	T3	T4	Total 2001	T1	T2	T3	T4	Total 2002	
St. John's	0	1	2	2	5	0	0	4	0	4	-20%
Autre - Terre-Neuve	51	28	145	54	278	58	51	181	28	318	14%
Total - Terre-Neuve	51	29	147	56	283	58	51	185	28	322	14%
Total - Île-du-Prince-Édouard	22	18	67	12	119	15	13	72	13	113	-5%
Halifax	185	197	796	134	1 312	264	209	758	166	1 397	6%
Autre - Nouvelle-Écosse	111	26	402	48	587	115	51	426	37	629	7%
Total - Nouvelle-Écosse	296	223	1 198	182	1 899	379	260	1 184	203	2 026	7%
Saint John	48	37	145	23	253	51	31	145	29	256	1%
Autre - Nouveau-Brunswick	192	69	465	63	789	166	102	492	80	840	6%
Total - Nouveau-Brunswick	240	106	610	86	1 042	217	133	637	109	1 096	5%
Québec	209	91	730	94	1 124	229	43	593	69	934	-17%
Montréal	1 467	734	5 884	1 030	9 115	1 450	689	5 091	810	8 040	-12%
Ottawa - Hull (QC)	11	4	69	8	92	30	24	58	6	118	28%
Autre - Québec	253	93	835	186	1 367	214	107	742	151	1 214	-11%
Total - Québec	1 940	922	7 518	1 318	11 698	1 923	863	6 484	1 036	10 306	-12%
Ottawa - Hull (ON)	460	317	1 282	268	2 327	366	316	1 152	269	2 103	-10%
Toronto	3 156	2 787	6 318	2 182	14 443	3 469	2 730	5 534	2 030	13 763	-5%
Hamilton	402	271	758	127	1 558	465	168	618	176	1 427	-8%
London	124	85	521	84	814	145	74	532	86	837	3%
Autre - Ontario	919	677	3 411	583	5 590	877	693	3 358	455	5 383	-4%
Total - Ontario	5 061	4 137	12 290	3 244	24 732	5 322	3 981	11 194	3 016	23 513	-5%
Winnipeg	252	228	741	178	1 399	339	207	756	152	1 454	4%
Autre - Manitoba	61	37	202	34	334	78	34	211	29	352	5%
Total - Manitoba	313	265	943	212	1 733	417	241	967	181	1 806	4%
Regina	141	97	197	36	471	114	130	185	41	470	0%
Saskatoon	112	70	212	93	487	79	62	215	53	409	-16%
Autre - Saskatchewan	42	17	194	20	273	33	23	174	11	241	-12%
Total - Saskatchewan	295	184	603	149	1 231	226	215	574	105	1 120	-9%
Calgary	642	502	1 165	319	2 628	605	470	1 011	239	2 325	-12%
Edmonton	405	295	931	251	1 882	388	237	883	205	1 713	-9%
Autre - Alberta	233	157	637	91	1 118	214	166	549	70	999	-11%
Total - Alberta	1 280	954	2 733	661	5 628	1 207	873	2 443	514	5 037	-11%
Vancouver	4 300	4 169	7 875	2 902	19 246	4 838	3 613	6 248	2 105	16 804	-13%
Victoria	82	128	403	59	672	137	129	409	49	724	8%
Autre - Colombie-Britannique	909	872	2 794	979	5 554	1 335	1 164	2 468	777	5 744	3%
Total - Colombie-Britannique	5 291	5 169	11 072	3 940	25 472	6 310	4 906	9 125	2 931	23 272	-9%
Total - Yukon	2	1	2	4	9	0	2	24	4	30	233%
Total - Territoires du Nord-Ouest	3	0	12	0	15	4	0	6	2	12	-20%
Total - Nunavut	0	0	0	2	2	3	0	0	0	3	-
Non déclarée	20	20	62	14	116	23	13	57	14	107	-8%
Total	14 814	12 028	37 257	9 880	73 979	16 104	11 551	32 952	8 156	68 763	-7%

Tableau 10 – Attribution de la citoyenneté, selon les dix principaux pays sources

PAYS	2001						2002						Différence % Total 2002 / Total 2001
	Q1	Q2	Q3	Q4	Total 2001	Rank	Q1	Q2	Q3	Q4	Total 2002	Rank	
Chine	5 007	4 467	3 111	4 869	17 454	1	4 222	4 201	3 918	3 823	16 164	1	-7%
Inde	3 814	4 095	2 702	3 553	14 164	2	3 395	3 461	2 982	2 761	12 599	2	-11%
Philippines	2 628	2 582	1 661	2 663	9 534	4	2 224	1 839	1 623	1 872	7 558	3	-21%
Pakistan	2 001	2 699	1 522	2 447	8 669	5	1 796	2 160	1 727	1 596	7 279	4	-16%
Hong Kong	4 038	3 488	2 220	3 146	12 892	3	2 404	1 697	1 296	1 431	6 828	5	-47%
Iran	1 681	1 683	1 227	1 746	6 337	6	1 590	1 601	1 308	1 184	5 683	6	-10%
Taiwan	2 051	1 946	1 098	1 663	6 758	7	1 513	1 141	952	1 031	4 637	7	-31%
Corée du Sud	841	794	552	931	3 118	11	975	898	792	770	3 435	8	10%
Sri Lanka	1 219	1 228	726	1 220	4 393	8	970	921	848	759	3 498	9	-20%
Russie	746	855	758	1 065	3 424	9	915	913	807	736	3 371	10	-2%
Total - Dix principaux	24 026	23 837	15 577	23 303	86 743		20 004	18 832	16 253	15 963	71 052		-18%
Total - autres pays	19 785	22 338	16 340	22 999	81 462		17 744	19 836	16 612	15 301	69 493		-15%
Total	43 811	46 175	31 917	46 302	168 205		37 748	38 668	32 865	31 264	140 545		-16%

ANNEXE B – GLOSSAIRE

Aide familial

Résident temporaire du Canada ayant terminé avec succès des études d'un niveau équivalent à des études secondaires au Canada; l'intéressé a une formation à temps plein de six mois dans un domaine ou une catégorie d'emploi liés au travail pour lesquels le permis de travail est demandé; il peut parler, lire et comprendre l'anglais ou le français suffisamment pour communiquer de façon efficace dans une situation non supervisée; il a conclu un contrat avec son futur employeur.

Les participants peuvent demander le statut de résident permanent s'ils ont occupé un emploi d'aide familial pendant deux ans au cours des trois années ayant suivi leur entrée au Canada.

Autre

Catégorie comprenant les demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada ou les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée.

Candidat d'une province

Immigrant sélectionné par les provinces et territoires du fait que ses compétences contribueront à l'économie locale. Le Règlement établit la catégorie des candidats des provinces, qui permet aux provinces et territoires ayant signé des ententes avec CIC de désigner un certain nombre de travailleurs. Pour être admissible, le candidat doit respecter les

exigences du gouvernement fédéral, en matière par exemple de santé et de sécurité.

Catégorie de la famille

Catégorie d'immigrants comprenant les proches parents du répondant au Canada, y compris l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal; les enfants à charge; les parents et grands-parents; les enfants de moins de 18 ans que le répondant a l'intention d'adopter au Canada; les enfants dont le répondant est le tuteur; les frères, sœurs, neveux, nièces et les petits-enfants qui sont orphelins et qui ont moins de 18 ans; et tout autre parent, si le répondant n'a aucun des parents mentionnés ci-dessus, à l'étranger ou au Canada.

Demandeur d'asile

Personne qui, se trouvant au pays, demande la protection du Canada. Si l'intéressé est définitivement reconnu comme une personne protégée, il peut demander la résidence permanente.

Demandeur principal (catégorie de l'immigration économique)

Personne susceptible d'accumuler le plus de points dans son autoévaluation et au nom de qui la demande d'immigration est présentée.

Demandeur principal (gens d'affaires)

Personne répondant le mieux à la définition de l'une ou de plusieurs des catégories de gens d'affaires immigrants, et au nom de qui la demande d'immigration est présentée.

Effectif

Les statistiques sur l'effectif indiquent le nombre des personnes saisies dans le système de CIC à une date déterminée à chaque année d'observation. CIC comptabilise communément les effectifs d'étudiants et de travailleurs étrangers. Pour qu'un étudiant ou un travailleur figure dans l'effectif, il doit être titulaire d'un permis d'études ou d'un permis de travail valide à cette date. Tout étudiant ou travailleur étranger ayant obtenu le statut de résident permanent à la date d'observation ou avant est exclu de l'effectif à compter de cette date.

Entrées

Calculé d'après la méthode des « premières entrées », nombre de personnes enregistrées dans le système de CIC (et qui entrent probablement au pays) pour la première fois. CIC comptabilise communément les entrées d'étudiants et de travailleurs étrangers. Le calcul prend en compte la date d'entrée en vigueur de tout permis valide délivré à un étudiant ou à un travailleur étranger. *L'Observateur* des programmes de citoyenneté et d'immigration indique les entrées trimestrielles d'étudiants et de travailleurs étrangers plutôt que leur effectif (voir la définition d'« effectif »).

Entrepreneur

Immigrant ayant été admis au Canada après avoir démontré :

- qu'il a géré et contrôlé un pourcentage des capitaux propres d'une entreprise admissible pendant au moins deux ans au cours de la

période commençant cinq ans avant la date à laquelle il a demandé la résidence permanente;

- qu'il a un avoir net d'au moins 300 000 dollars canadiens, et qu'il l'a obtenu licitement.

Étudiant étranger

Résident temporaire autorisé par un agent d'immigration à étudier au Canada. Le permis d'études indique le niveau d'études et la durée de la période pendant laquelle l'intéressé peut séjourner au Canada à titre d'étudiant. Les étudiants inscrits à des cours d'une durée égale ou inférieure à six mois n'ont pas besoin d'obtenir un permis d'études s'ils terminent leur cours avant l'expiration de la période autorisée lors de leur entrée, soit habituellement six mois. Avant le 28 juin 2002, les étudiants n'avaient pas besoin d'un permis pour suivre des cours de français ou d'anglais, langue seconde, d'une durée égale ou inférieure à trois mois. En plus du permis d'études obligatoire, les étudiants peuvent être titulaires d'autres types de permis.

Gens d'affaires immigrants

Les gens d'affaires immigrants se répartissent entre trois catégories : les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes. Les gens d'affaires peuvent devenir résidents permanents du fait de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada. Les conjoints et les enfants des gens d'affaires immigrants font aussi partie de cette catégorie.

Immigrant admis

Une personne est dite « admise » lorsqu'elle est autorisée à vivre au Canada à titre de résident permanent. Un immigrant « admis » est un résident permanent.

Immigrant de la composante économique

Personne sélectionnée en fonction de ses compétences et de sa capacité à contribuer à l'économie canadienne, y compris les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les candidats des provinces.

Investisseur

Immigrant admis au Canada pour les raisons suivantes :

- Il a de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise, ainsi que le prévoit le Règlement;
- Il a un avoir net d'au moins 800 000 dollars canadiens qu'il a obtenu licitement;
- Il a fait un placement de 400 000 dollars canadiens avant d'obtenir un visa.

Le gouvernement canadien répartit le placement entre les provinces et territoires participants, qui garantissent le placement et l'utilisent pour développer leurs économies et créer des emplois. Le placement est remboursé, sans intérêt, après cinq ans.

Niveau de compétence

Les niveaux de compétence associés aux professions sont tirés de la Classification nationale des professions. Ils se subdivisent comme suit :

- O - Cadres
- A - Professions libérales
- B - Techniques et métiers spécialisés
- C - Fonctions de niveau intermédiaire et travail de bureau
- D - Travailleurs du secteur primaire et journaliers
- E - Non déclaré (Catégorie établie pour tenir compte des programmes spéciaux et des travailleurs étrangers autorisés à entrer au Canada sans permis.)

Niveau d'études

Les étudiants étrangers se répartissent entre les cinq niveaux d'études suivants :

- 1 - **Niveau universitaire** - Études de premier cycle, de deuxième cycle (maîtrise et doctorat) et autres études poursuivies dans une université canadienne.
- 2 - **Niveau des métiers** - Formation professionnelle suivie dans un établissement non universitaire (p. ex. établissement d'enseignement technique et professionnel, cégep, collège).
- 3 - **Niveau postsecondaire (autre)** - Études postsecondaires, mais ne relevant pas du niveau universitaire ou du niveau des métiers. Cette

catégorie peut comprendre les cours donnés par les établissements spécialisés dans l'enseignement des langues, les établissements privés, les cours préalables à la formation universitaire.

4 - **Secondaire ou moins** - Formation primaire ou secondaire suivie dans un établissement d'enseignement canadien.

5 - **Autre** - Formation autre que celle indiquée ci-dessus.

Parrainage d'aide conjointe (PAC)

Engagement pris conjointement par un groupe de parrainage et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) en vue de parrainer des réfugiés nécessitant une aide spéciale et ayant besoin du soutien supplémentaire d'un répondant pour être admissibles. Pour se rétablir avec succès, ces réfugiés peuvent avoir besoin d'être parrainés pendant plus de 12 mois. L'aide financière attribuée par CIC dans le cadre de ce programme couvre les dépenses liées à la nourriture, à l'hébergement, aux vêtements et aux articles ménagers essentiels. Le rôle du répondant est de fournir une orientation, un soutien affectif, et de mettre tout en œuvre pour aider l'intéressé à se rétablir. Les réfugiés parrainés dans le cadre du programme de parrainage d'aide conjointe sont considérés comme ayant des besoins spéciaux, qui se traduiront probablement par une période d'intégration plus longue ou plus difficile.

Personne à charge

L'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal et les enfants d'un résident permanent. L'enfant à charge peut être un enfant biologique ou un enfant adoptif. L'enfant à charge doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Il est âgé de moins de 22 ans et n'est pas un époux ou un conjoint de fait;
- Il étudie à temps plein et a commencé ses études avant l'âge de 22 ans; il est inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire; il dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et a commencé à en dépendre avant l'âge de 22 ans, ou depuis qu'il est devenu un époux ou un conjoint de fait;
- Il est âgé de 22 ans ou plus et dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et a commencé à en dépendre avant l'âge de 22 ans parce qu'il ne peut subvenir à ses besoins du fait de son état physique ou mental.

Avant le 28 juin 2002, « personne à charge » s'entendait du conjoint d'un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement et de ses enfants. Ceux-ci pouvaient entrer dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : être non mariés et âgés de moins de 19 ans; être des étudiants à temps plein inscrits sans interruption dans un établissement d'enseignement et à la charge financière de leurs parents depuis l'âge de

19 ans (ou depuis la date de leur mariage, s'ils s'étaient mariés avant l'âge de 19 ans), et incapables de subvenir à leurs propres besoins; ou être, en raison d'un problème médical, incapables de subvenir à leurs propres besoins et à la charge financière de leurs parents.

Personne protégée ayant obtenu la résidence permanente

Personne ayant été reconnue comme une personne protégée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou à la suite d'un examen des risques avant renvoi, et qui a en conséquence obtenu le statut de résident permanent.

Réfugié au sens de la Convention

Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques : a) soit se trouve hors de tout pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de chacun de ces pays, b) soit, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut y retourner.

Réfugié parrainé par le gouvernement

Personne sélectionnée à l'étranger en vue d'être réétablie au Canada à titre de réfugié au sens de la Convention, en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ou à titre de personne protégée pour des raisons humanitaires, et qui bénéficie d'une aide au rétablissement accordée par le gouvernement fédéral.

Réfugié parrainé par le secteur privé

Réfugié sélectionné à l'étranger en vue d'être réétabli au Canada et qui bénéficie d'une aide au rétablissement attribuée par le secteur privé.

Travailleur autonome

Immigrant ayant a) montré qu'il a l'intention et est en mesure de créer son propre emploi au Canada et b) qu'il peut apporter une contribution importante à la vie économique du Canada, à titre d'agriculteur, ou bien à la vie culturelle ou sportive.

Travailleur étranger

Étranger autorisé à entrer au Canada et à y demeurer temporairement à titre de travailleur. Sont exclus les étudiants étrangers et les personnes qui ont obtenu un permis de travail pour des motifs humanitaires. Les travailleurs étrangers peuvent aussi être titulaires d'autres types de permis.

Travailleur qualifié

Immigrant sélectionné en raison de la souplesse de ses compétences, atout qui lui permettra de réussir dans un marché du travail en constante évolution et qui profitera à l'économie canadienne. Le Règlement souligne l'importance des études, de la connaissance de l'anglais ou du français, et de l'expérience acquise par rapport à certaines compétences plutôt que dans des professions particulières.